Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_11-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_11 - Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications de la composition du comité d'attribution

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
89	62	9	71	18

Pour : 70	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_11-DE

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications de la composition du comité d'attribution

Vu la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT, reconnaissant la notion de projet de territoire ;

Vu la délibération n°C25_05_2023_54 du 25 mai 2023 du Conseil communautaire Mellois en Poitou approuvant le projet de territoire, sa gouvernance et les modalités de mobilisation du fonds ;

Vu la délibération n°C25_01_2024_09 du 25 janvier 2024 du Conseil communautaire Mellois en Poitou approuvant le Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 à échéance de la phase expérimentale ;

Le projet de territoire Mellois en Poitou 2030 a été adopté le 25 mai 2023. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur la mobilisation du fonds Mellois en Poitou 2030 de 1,5 millions d'euros.

La mobilisation de ce fonds s'effectue via un appel à projets pour soutenir des projets du territoire s'inscrivant pleinement dans le projet de territoire et se distinguant par un fort effet sur le territoire. Il est ouvert à la communauté de communes Mellois en Poitou, aux communes du territoire, aux associations et à d'autres porteurs de projet publics, dans la limite de l'exercice de nos compétences, souhaitant réaliser une action sur le territoire.

Les conditions d'éligibilité des projets sont inscrites dans le règlement du fonds Mellois en Poitou 2030. Ce document, élaboré en mai 2023, a connu une période d'expérimentation qui s'est achevée le 31 décembre 2023. Sa version définitive a été approuvée en janvier 2024.

A l'issue d'une année complète d'existence de ce fonds, il est utile d'apporter une modification de composition de l'instance qui formalise l'avis d'attribution. Il est proposé que ce ne soit plus le comité de pilotage du projet de territoire qui fasse office de comité d'attribution étant donné la difficulté rencontrée en 2024 pour le réunir, et que soit créé un comité d'attribution du fonds. Le comité d'attribution, pour être efficace, comprendra 13 membres, soit 2 représentants du Conseil de développement et 11 élus communautaires qui se sont portés volontaires : Monsieur MICHELET Fabrice, Monsieur GRIFFAULT Sylvain, Monsieur PELTIER Jérôme, Madame BRILLAUD Chantal, Madame KLINGLER Sarah, Madame ROUXEL Patricia, Madame THIBAULT Evelyne, Madame HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, Madame BINET Frédérique, Madame KOHLER Marie, et Monsieur FOUCHE Patrice.

Sa mission n'est pas modifiée : évaluer et sélectionner les projets à partir de la grille de notation publique, écouter et interroger les porteurs de projets candidats et s'accorder sur le montant de l'aide.

Sur avis du comité d'attribution, la décision finale reste dépendante d'une délibération du conseil communautaire ou d'une décision du président permettant la signature d'une convention d'attribution de l'aide.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les modifications de la composition du comité d'attribution du fonds Mellois en Poitou 2030, telles que présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_11-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
1 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025